



0
1
0
0
·
0
0
0
0
1
0
0

Aux médias

Communiqué de Suisse Eole

Association pour la promotion de l'énergie éolienne en Suisse

La Chaux-de-Fonds, le 26 octobre 2009

Concept éolien du canton de Neuchâtel

De bonnes intentions, mais peu d'ambition

Le Canton de Neuchâtel a mis en consultation un concept éolien destiné à être intégré au plan directeur cantonal. Dans sa prise de position, Suisse Eole soutient la démarche. L'association pour la promotion de l'énergie éolienne en Suisse salue la volonté cantonale de viser l'autonomie énergétique. Elle regrette néanmoins une sous-estimation du potentiel éolien du canton et de trop nombreux obstacles au développement de cette énergie. Il convient en effet de rappeler que, dans le canton de Neuchâtel, une éolienne bien située peut alimenter 1000 ménages en électricité. Or le canton compte environ 80 000 ménages.

Le Conseil d'Etat neuchâtelois vise l'autonomie énergétique du canton. Suisse Eole est tout à fait en phase avec cette démarche. Mais pour parvenir à cet objectif, il faut mettre en œuvre dans sa totalité le potentiel d'économies d'énergie et de production d'énergie renouvelable indigène. Et là, l'ambition apparaît trop modeste: en fixant la part de l'éolien à 20% (200 GWh) de la consommation cantonale d'électricité, le Conseil d'Etat renonce d'emblée à se donner les moyens d'atteindre son but. En effet, le solde ne pouvant pas être couvert par les autres énergies renouvelables indigènes, l'autonomie énergétique resterait ainsi hors d'atteinte.

En outre, le concept tel qu'il est proposé comporte un certain nombre de dispositions contraignantes qui sont autant d'obstacles au développement de l'énergie éolienne et, partant, à la réalisation de l'objectif cité plus haut. Le canton entend ainsi créer, autour des sites marécageux et des objets inscrits à l'Inventaire fédéral des paysages, des zones tampons de 5 km, desquelles les éoliennes seraient exclues. On est ici plus royaliste que le roi: la Confédération, si elle prévoit également des zones tampons dans ses «Recommandations pour la planification d'installations éoliennes», ne veut pas y exclure l'implantation d'éoliennes mais simplement la soumettre à un examen complémentaire. D'une manière générale, Suisse Eole appelle de ses vœux une réglementation unifiée sur tout le territoire national.

La création d'une même zone tampon autour de La Chaux-de-Fonds et du Locle, motivée par leur inscription sur la liste du Patrimoine mondial, frise également l'excès de zèle. Si l'Unesco a retenu ces deux villes, c'est pour leur patrimoine urbain et industriel. On voit mal dès lors dans quelle mesure des éoliennes porteraient atteinte à ce patrimoine, étant entendu qu'elle ne seraient de toute façon pas édifiées à proximité d'habitations. Rappelons en outre que le Canton de Lucerne a déjà autorisé l'implantation d'éoliennes dans la zone de biosphère Unesco de l'Entlebuch.

La réalisation de l'autonomie énergétique prônée par le Conseil d'Etat suppose que tous les sites retenus dans son concept soient effectivement réalisés. Or la planification d'installations éoliennes est soumise à diverses contraintes, notamment économiques. Dès lors, si un ou plusieurs des six sites principaux prévus ne peuvent pas être réalisés, il faut absolument disposer de sites de réserves, à l'instar de ce qui se fait dans d'autres cantons.

Il convient de rappeler que l'énergie éolienne est une énergie propre, indigène et disponible en quantité dans le canton de Neuchâtel. Son développement relève de notre responsabilité vis-à-vis des générations futures et est indissociable d'un engagement sur la voie d'une économie durable. L'éolien bénéficie en outre à des régions périphériques souvent désavantagées et ignorées des investisseurs. Ces régions ont pleinement le droit de mettre à profit cette nouvelle «matière première» qu'est le vent. L'énergie éolienne offre ainsi au Canton de Neuchâtel une occasion en or de maîtriser son approvisionnement énergétique et son développement économique: qu'il la saisisse!

Pour en savoir plus sur le sujet ou sur l'éolien, consulter les sites: www.suisse-eole.ch et www.suisse-energie.ch

Communication Suisse Eole

Renseignements: Martin Kernén, Communication Suisse Eole,
tél. 079 / 764 47 84